



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP QUIMPER
3 BD DU FINISTERE CS 31720
29107 QUIMPER CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 16 76 379 075 140
Déclarant 2 (C) : 04 05 934 868 045
Référence de l'avis : 22 29 0083953 07
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

11 RUE FERNAND LE GOIC
29100 DOUARNENEZ
Numéro FIP : 290 88 06 3937387789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 11/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 29211

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP QUIMPER
SAID QUIMPER
3 BD DU FINISTERE
CS 31720
29107 QUIMPER CEDEX

Somme qu'il vous reste à payer

646,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2022 :	161,00 €
27 octobre	2022 :	161,00 €
25 novembre	2022 :	161,00 €
27 décembre	2022 :	163,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1558 9297 070X XXXX XXX4 068

Identifiant de la banque : CMBRFR2BXXX

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021F76C7I075118PAS2A22

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : 62 011

Nombre de parts : 4,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : MOYSAN
 Déclarant 2 - Nom de naissance : RENAUD



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
3				4,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....	4640	51397	511	
Heures supplémentaires non exonérées.....			0	
Total des salaires et assimilés ²	4640	51397	511	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 464	- 5140		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....	4176	46257	63	50496

Revenu brut global.....

CSG déductible.....				- 265
---------------------	--	--	--	-------

	Taux	12,8%	Montant	
Revenus au taux forfaitaire.....				785
Taux effectif (revenu total ou mondial).....				61212

Impôt après application du taux effectif¹⁴

Décote.....			- 478
-------------	--	--	-------

Impôt avant réductions d'impôt.....

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	3	3	489	

Montant de la réduction d'impôt.....				- 489
--------------------------------------	--	--	--	-------

	Montant déclaré	Montant retenu		
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 489

Impôt proportionnel.....

			+ 100
--	--	--	-------

	Montant déclaré	Montant retenu	
Impôt total avant crédits d'impôt.....		966	

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	100	100	- 100

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			866
---	--	--	-----

PRELEVEMENTS SOCIAUX

	CSG - CRDS	PREL SOL
Revenus de capitaux mobiliers ⁴⁴	1	1

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

BASE IMPOSABLE.....		1	1	
Taux de l'imposition		9,70%	7,50%	
Montant de l'imposition.....		0	0	
Total des prélèvements sociaux nets.....				0
<hr/>				
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2021 dû ⁵³ :				866
Retenue à la source prélevée en 2021 par vos verseurs de revenus :				- 164
Solde d'impôt sur les revenus 2021 :				702
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Acomptes prélevés en 2021 sur votre compte bancaire :		CSG-CRDS	PSOL	
Prélèvements sociaux à 17,2% nets :		- 32	- 24	
Solde des prélèvements sociaux 2021⁵³:		- 32	- 24	- 56
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				
				646
<hr/>				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				62011
Informations indiquées pour mémoire				
RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				784
Revenus exonérés				
Heures supplémentaires.....	Déclarées	Déclar. 1	Enfant(1)	64
Heures supplémentaires.....	Nettes			14
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	37865		
Revenus industriels et commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	10981		
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Déclarés	238		
Revenus non commerciaux (régime micro-entreprise).....	Nets (35)	0		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :				
Plafond total de 2020.....		Déclar. 1 8166	Déclar. 2 8215	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....		0	0	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		+ 4052	+ 4052	
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4163	

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4626
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 12280	= 12841

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401